

# RETOUR SUR

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2020

Mercredi 30 septembre, les 57 Conseillers Communautaires d'Auray Quiberon Terre Atlantique se sont réunis à Brec'h pour, notamment, voter d'importants programmes d'investissements pour la qualité de l'eau, encourager l'utilisation du vélo et développer les énergies renouvelables.

#### QUALITE DE L'EAU

Depuis sa création en 2014, Auray Quiberon Terre Atlantique a fait de la reconquête de la qualité des eaux une de ses priorités, en particulier sur les bassins versants des rivières d'Auray, de Crac'h, de la Ria d'Etel, de Plouharnel et de la Baie de Quiberon, secteurs dont l'activité conchylicole représente plus de 130 entreprises, soit environ 650 emplois. En effet, elle a déjà investi 40,5 millions d'euros depuis sa création (près de 80 millions sur 12 ans), dont 11,6 millions ont été mobilisés sur la modernisation des stations d'épuration et 23,4 millions sur les réseaux d'assainissement.

Pour autant, la crise sanitaire de l'hiver dernier impose de poursuivre et d'amplifier ces investissements en faveur de la qualité de l'eau, et des emplois qui en dépendent. En ce sens, le programme d'investissements (2020-2028) prévoit la création d'une nouvelle station d'épuration à Locoal-Mendon (3 M€) ainsi que des travaux de modernisation des stations d'Auray, de Carnac, de Plumergat, de Landaul et Landévant, de Plouharnel, de Hoëdic, de Quiberon, Pluvigner, Houat, Ploemel et Camors (environ 17 M€). Il prévoit également le renouvellement de 80 des 230 kilomètres des réseaux d'assainissement collectifs jugés prioritaires (27M€).

Aussi, parce que le service public d'assainissement collectif est financé à 75% par la redevance des abonnés, il est convenu de faire appel aux partenaires pour financer ce « plan Marshall » pour la qualité de l'eau.

#### Plan France Relance : 5,7M€ de soutien pour l'assainissement collectif

Le Conseil Communautaire a approuvé de se positionner sur le plan de relance national « France Relance » (1 milliard d'euros de Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2020 pour le territoire national et 16 millions d'euros pour le Département du Morbihan) pour obtenir un soutien spécifique et ambitieux en matière d'assainissement à hauteur de 40% des investissements prévus sur 2020 et 2021.

Cette dotation d'environ 5,7 M€ permettrait alors de programmer, pour la période 2020-2021, pour 14,2 M€ de travaux de sécurisation des sites prioritaires :

- réhabilitation des réseaux d'assainissement : 5,3 M€
- sécurisation des postes de refoulement : 2 M€
- extension de réseaux d'assainissement en zone à enjeux sanitaires : 2,7 M€
- optimisation et modernisation des stations d'épuration : 4,1 M€

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A APPROUVÉ DE FAIRE APPEL AU PLAN FRANCE RELANCE DE SOUTIEN À L'ASSAINISSEMENT**

## Agence de l'Eau : 17,4 M€ de soutien dans le cadre du nouvel accord 2021-2023

Afin d'intensifier, d'accélérer et de multiplier ses actions en faveur de la qualité de l'eau durant les prochaines années, la Communauté de Communes profite également de la fin du premier programme de 27 M€, pour engager, sur les 3 prochaines années, un nouveau plan d'actions encore plus ambitieux.

D'un montant de 36 M€, ce nouveau programme devrait être subventionné à hauteur de 48% soit 17,4 M€, et permettra de développer des solutions nouvelles et concrètes pour réhabiliter les réseaux d'assainissement et moderniser les équipements situés sur les bassins prioritaires des stations d'épuration de :

- Lann Pont Houar à Crac'h (6,9 M€)
- Kergouellec à Carnac (10,9 M€)
- Kerneve à Plouharnel (8,1 M€)
- Kerran à St Philibert (2,7 M€)
- Pont er Bail à Quiberon (2,9 M€)
- Local, Landaul et Landévant (1,8 M€).

Plus de 2,5 M€ seront enfin investis sur des programmes de contrôles de branchements et de réhabilitation des systèmes d'assainissement.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A APPROUVÉ LE NOUVEAU PLAN D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA QUALITÉ DE L'EAU

#### Une aide pour les propriétaires d'assainissement individuel défaillant

Sur l'ensemble des 11 000 systèmes d'assainissement individuels présents sur le territoire, 625 doivent être mis aux normes par leurs propriétaires dans un délai réglementaire de 4 ans. Pour faciliter la réalisation de ces travaux, la Communauté de Communes a fait le choix, dès 2014, de prendre la compétence « réhabilitations groupées des assainissements individuels » qui permet d'aider financièrement les propriétaires de systèmes d'assainissement individuels défaillants situés en zones sensibles. À ce jour, 236 foyers de Crac'h et Local-Mendon sont éligibles.

En 2015, la Communauté de Communes a également souhaité rendre obligatoires les contrôles de branchements lors des cessions immobilières et d'opérations volontaires. Résultat, sur les 8000 raccordements contrôlés à ce jour (dont 5 337 situés sur des secteurs sensibles), 21% (soit 1 123 raccordements au réseau collectif) ont été jugés « non conformes » et nécessitent donc des travaux.

Aussi, afin d'aider le plus grand nombre, le Conseil Communautaire a approuvé d'intégrer, dans le cadre de ce second accord passé avec l'Agence de l'Eau, une aide financière à hauteur de 30% des études et travaux de mise en conformité. Soumises à conditions, ces aides concernent les secteurs sensibles de Auray, Belz, Brec'h, Carnac, Crac'h, Etel, Erdeven, La Trinité-sur-Mer, Landaul, Landévant, Local-Mendon, Locmariaquer, Ploemel, Plouharnel, Pluneret, Quiberon, Saint-Pierre Quiberon, Saint-Philibert et Sainte-Anne d'Auray.



### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A APPROUVÉ L'AIDE FINANCIÈRE AUX PROPRIÉTAIRES CONCERNÉS

## ENERGIES RENOUVELABLES

### Une étude pour révéler le potentiel du territoire

Afin de définir une véritable stratégie territoriale de développement des Énergies Renouvelables, la Communauté de Communes envisage de lancer une étude visant à préciser et cartographier les potentielles opportunités (production, revente, autoconsommation...) et sources d'énergies renouvelables (solaire, éolienne, marine, bois, méthanisation, réseaux de chaleur...). Aussi, parce que le photovoltaïque représente la principale source de production d'énergie électrique, la Communauté de Communes a également proposé de se doter d'un cadastre solaire. L'objectif ? Enrichir les données numériques du cadastre foncier avec des informations sur les toitures, leurs surfaces et orientations, croiser tout cela avec des données fournies par Météo France sur le niveau d'ensoleillement, pour finalement calculer le potentiel de production d'énergie solaire de chaque bâtiment. Ce futur outil devra permettre de valoriser les opportunités et de faire naître une dynamique pour encourager des groupements de particuliers, entreprises et collectivités locales.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A APPROUVÉ LE LANCEMENT D'UNE ÉTUDE SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET LA DOTATION D'UN CADASTRE SOLAIRE

#### Les objectifs du Plan Climat

A travers son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) adopté le 7 février 2020, la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique s'est fixée comme objectif de couvrir 32% de la consommation du territoire par les énergies renouvelables d'ici 2030 (la couverture était de 4,5% en 2010), soit une multiplication par 5 de la production locale, tout en réduisant de 30% les consommations énergétiques. La collectivité a tenu à affirmer sa volonté en se fixant cet objectif ambitieux dans sa stratégie. L'atteinte de cet objectif nécessite un engagement sans précédent de tous les acteurs sur les EnR et d'une systématisation du recours aux EnR dans tous les nouveaux projets (bâtiments, aménagements).

## MOBILITES DOUCES

### Une aide à l'acquisition de Vélos à Assistance Électrique

La crise sanitaire du Covid-19 et le confinement ont fait émerger de nouvelles habitudes. Une prise de conscience collective et une volonté individuelle d'évoluer vers des pratiques plus durables et économiques. L'utilisation exponentielle du vélo comme mode de déplacement quotidien, et l'augmentation des ventes de Vélos à Assistance Electriques (+21% en 2018 avec 338 000 unités vendues soit désormais 40% du total de la vente de vélos) en est un exemple marquant. Plus économique et plus écologique, il permet également dans ce contexte sanitaire de limiter les contacts, de maîtriser les distances plus facilement que dans les transports en commun.

Néanmoins, le coût d'achat d'un Vélo à Assistance Electrique reste élevé (en moyenne 1500€) et seuls les ménages les plus aisés peuvent aujourd'hui en faire l'acquisition.

Aussi, afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier de cette alternative à la voiture individuelle, Auray Quiberon Terre Atlantique étudie depuis le déconfinement la possibilité de proposer aux habitants permanents de la Communauté de Communes une aide à l'achat.

En ce sens, Auray Quiberon Terre Atlantique a proposé d'allouer un budget de 40 000 € pour accompagner financièrement, chaque année, jusqu'à 200 foyers dans l'achat d'un vélo à assistance électrique. Cette aide sera réservée aux personnes dont le foyer fiscal est inférieur à 27 000 € par an et permettra de débloquer une seconde aide de l'Etat pouvant atteindre 200 euros supplémentaires.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A APPROUVÉ L'AIDE À L'ACQUISITION DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

## De nouveaux aménagements cyclables à Auray, Brec'h et Landévant



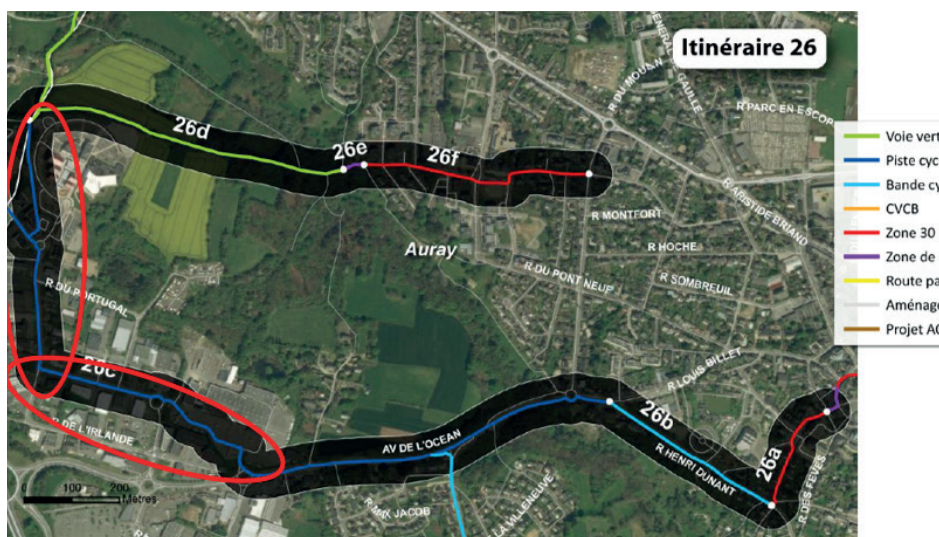
Dans cette volonté d'encourager et de faciliter la pratique du vélo, notamment lors des déplacements quotidiens, et de favoriser l'intermodalité entre les déplacements doux et les transports collectifs, les élus municipaux et communautaires ont validé une carte riche de 39 itinéraires cyclables cohérents, continus et sécurisés, représentant au total 140 kilomètres d'aménagements à l'échelle des 24 Communes. En ce sens, trois projets portés par la Communauté de Communes devraient rapidement voir le jour à Brec'h, Auray et Landévant.

### BREC'H : de la Chartreuse au giratoire Saint-Gildas

Dans le cadre du projet d'aménagement du Pole d'Echanges Multimodal, une nouvelle voie d'accès est actuellement en travaux afin de faciliter l'accès à la gare par le nord du territoire. Cet axe reliant la RD768 via Saint-Gildas permettra ainsi une accessibilité optimale et un délestage de circulation au sud de la gare, côté Auray. D'une longueur de 800 mètres, cet accès intègre une bande d'une largeur moyenne de 3 mètres en sable stabilisé réservée aux déplacements doux. Elle sera séparée de la route par des espaces verts de plus de 2 mètres de largeur favorisant ainsi la sécurité et la tranquillité pour les usagers.

### AURAY : parc d'activités de Porte Océane

Afin d'encourager l'utilisation du vélo pour circuler au sein de Porte Océane (centre aquatique, cinéma, restaurants, commerces, administrations et services publics), la Communauté de Communes souhaite lancer une étude pour repenser la circulation et les aménagements cyclables et piétons. Menée en partenariat avec la Ville d'Auray, cette étude vise également à assurer la continuité avec les projets portés par la municipalité.



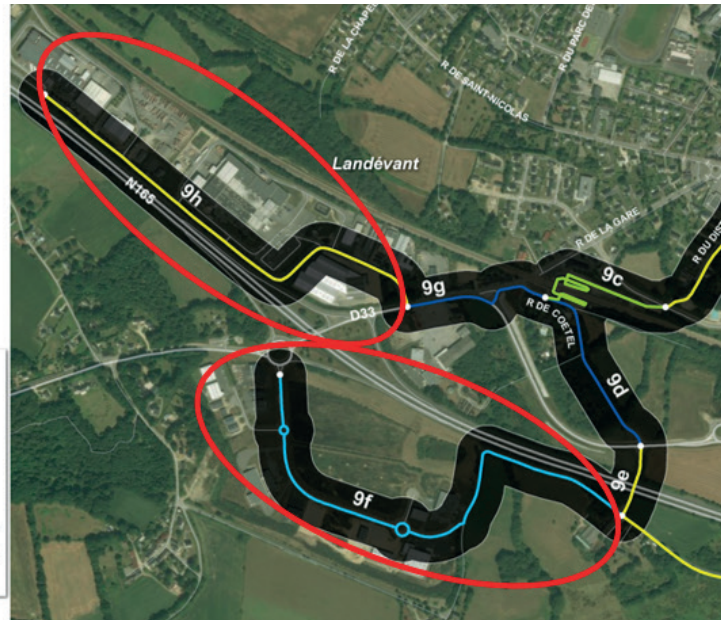


### LANDEVANT : parcs d'activités de La Gare et Mane Craping

Dans la perspective du projet communal de création d'un axe cyclable entre la salle culturelle, le bourg et les parcs d'activités, la Communauté de Communes envisage de lancer une étude visant à implanter, à la gare de Landévant et à Mane Craping, des aménagements cyclables et de route partagée favorisant la mixité d'usage.



	Voie verte
	Piste cyclable
	Bande cyclable
	CVCB
	Zone 30
	Zone de rencontre
	Route partagée VL/cycle
	Aménagement au choix
	Projet AQTA en cours



**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A APPROUVÉ LES NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS CYCLABLES SUR LES COMMUNES DE BREC'H, AURAY ET LANDEVANT**

## CITOYENNETE

### Une bourse pour soutenir les projets portés par les 15-30 ans

Afin de faciliter l'expression des 15-30 ans et de leur permettre de gagner en autonomie, de s'impliquer et d'agir sur leur territoire, la Communauté de Communes a proposé de soutenir, promouvoir et valoriser des initiatives d'intérêt collectif portées par les jeunes, dans les domaines de la culture, du sport, de la solidarité, de la citoyenneté, du développement durable, des mobilités locales et internationales...

Ce soutien financier, d'un montant maximum de 2000 euros par projets (dans la limite d'une enveloppe de 15 000 €) serait ouvert aux jeunes âgés entre 15 et 30 ans dont le projet présente une dimension collective, d'intérêt général et favorisant l'émancipation individuelle

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A APPROUVÉ LE FINANCEMENT D'UNE BOURSE DE SOUTIEN AUX PROJETS PORTÉS PAR LES JEUNES DE 15-30 ANS**